



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du mardi 9 mai 2000

Grand salon du Buffet de la Gare de Lausanne.

1. Mots de bienvenue

Devant 35 personnes, le président, Gilbert Coutaz, ouvre la 3^e assemblée générale de l'Association, fait circuler la liste des participants et excuse 13 personnes. Les membres de l'Association ont reçu avec la convocation (dans les délais statutaires), le troisième numéro de notre série de *Documents*.

2. Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 1999 à disposition, est adopté.

3. Rapport du président

La troisième publication de notre association, consacrée aux *Inventaires et recensements*, a paru récemment. Elle compte 64 pages (soit plus que les deux précédentes, respectivement de 46 et 33 pages). Le numéro 3 de nos *Documents* est le résultat du groupe de travail constitué autour du thème la « Connaissance » le 18 février 1999. Il s'est réuni à 7 reprises et le président se plaît à souligner l'engagement des 18 personnes qui y ont participé. Les travaux des deux autres groupes sont en veilleuse. Le comité invite ses membres à participer au sommaire du N° 4 de *Documents*, intitulé *Propos sur le patrimoine* (voir point 7).

Le bureau et/ou le comité se sont réunis à 7 reprises. Ils se sont préoccupés de la sortie du 2 octobre 1999 à Vufflens-le-Château et à l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne. 21 personnes au total y ont participé. A l'initiative de Pierre Hunkeler, membre du comité et Constituant, un groupe thématique « Patrimoine et culture » a été créé, le 4 février, en présence de nombreux Constituants et du comité (voir point 7).

Le comité a apporté son soutien aux journées du patrimoine des 11 et 12 septembre 1999 dont le thème était « A toutes vapeurs. Transports et énergie du Moyen Age à nos jours », dont s'occupe en particulier Eric Teysseire, également membre de notre comité.

Le comité s'est prononcé, dans la consultation fédérale sur la nouvelle péréquation financière, contre ce projet qui constitue à l'évidence un affaiblissement et un démantèlement des forces œuvrant dans le domaine du patrimoine monumental et archéologique dans les différents cantons. Notre association a par ailleurs officiellement demandé à la Chancellerie d'Etat d'être prise en compte dans les procédures de consultation concernant le patrimoine naturel et culturel.

Le comité a refusé la demande d'une subvention de Fr. 10'000.- émanant de l'Association pour la sauvegarde et la promotion des narcisses de la Riviera, qui dépasse notre fortune.

Le comité a été amené à prendre position sur l'avis d'enquête concernant l'extension d'une gravière au lieu-dit « Au Château » à Allaman, dont voici un extrait, qui ne traduit en aucun cas un désintérêt où un manque de préoccupation pour ce projet fort discutable :

« Notre association, née le 28 avril 1998, fonde ses buts sur la réunion des institutions et des personnes œuvrant dans le sens de la promotion de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. Elle ne se substitue pas aux associations et institutions de caractère local et régional, elle n'est pas structurée (ce n'est pas son objectif) pour évaluer les mises à l'enquête à l'intérieur du canton ni pour faire opposition. Ses prises de position interviennent dans des débats d'intérêt général et au contenu commun aux patrimoines. C'est ainsi que nous sommes intervenus pour combattre la réduction du budget de l'Etat de Vaud dans le domaine d'acquisition des Archives, Bibliothèques et musées. Nous sommes derrière le Groupe Patrimoine et culture qui s'est créé dans le cadre de la Constituante. (...).

Notre association compte 89 membres collectifs et 73 membres individuels. Nous sommes encore loin des 150 institutions représentées lors des Etats généraux du 6 décembre 1997 à Chillon. Et les cotisations peinent à rentrer...

Le président remercie les membres du comité, du bureau, tous les participants au groupe de réflexion sur la « Connaissance », ainsi que les membres de la Constituante également membres de notre association.

4. Rapport du trésorier

L'exercice comptable 1999, expose Frédéric Sardet, s'est ouvert sur un solde positif de Sfr. 6'906.25 et se solde positivement avec un avoir en caisse de Sfr. 8'233.65 au 31.12.1999.

Au cours de l'année 1999, au titre des recettes, la quasi totalité des écritures comptables a été liée à l'enregistrement des cotisations (Sfr. 4'935.-).

Les ventes des documents ont constitué 2% des recettes (90.-).

Pour les dépenses 1999, on relèvera la facturation du papier à lettre de l'association (Sfr. 1'569.- soit 42% des dépenses). Cette dépense sera amortie sur cinq ans environ.

Le reste des dépenses, comme l'année passée, a été lié à la présentation des assemblées générales, à l'édition du deuxième numéro des *Documents*, aux tirages de photocopies et aux envois postaux sans oublier les taxes postales, soit au total Sfr. 2'144.60.

Compte tenu des taux en vigueur, aucune démarche n'a été entreprise pour faire valoir notre petit capital. Les frais de gestion auraient rendu l'opération inutile.

Nous tenons à remercier les institutions publiques qui nous ont facilité la tâche à plusieurs reprises, allégeant d'autant nos dépenses (canton de Vaud, Ville de Lausanne en particulier).

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Au nom des vérificateurs des comptes (R. Baumann et J.-J. Bodmer) J.-J. Bodmer lit le rapport et propose à l'assemblée d'adopter le rapport du trésorier.

6. Discussion et adoption des rapports

Les rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes sont adoptés à l'unanimité.

7. Activités 2000-2003

Une des activités à court et à moyen terme va être le suivi des travaux de la Constituante.

- Intervention de Pierre Hunkeler, Constituant et membre de notre comité, qui explique la genèse de la création du groupe, insiste sur l'apport essentiel de l'APAV au débat en amont de la Constituante et sur la relation entre patrimoine et culture. Il montre la répartition possible du thème patrimoine et culture dans divers chapitres de la constitution, en particulier droits du citoyen, de l'environnement, etc. Les conclusions du groupe devront être rendues pour juin 2000.

Dans les documents que nous vous avons adressés pour l'assemblée générale, plusieurs éléments concernaient nos activités futures :

- Appel à contribuer au N°4 des *Documents* : *Propos sur le patrimoine*, vos réponses sont attendues pour le 31 mai 2000.
- Sortie du samedi 7 octobre 2000, dans la région de Saint-Triphon : réservez dès maintenant la date et faites bon accueil à l'invitation que nous vous adresserons au début septembre 2000, au sujet de cette sortie.
- Le comité a l'intention de relancer le groupe de réflexion sur les « Moyens », en publiant à terme un numéro des *Documents* sur le patrimoine dans les textes légaux et réglementaires. Il a l'intention de creuser l'idée « Le Web et le patrimoine : coups de cœur ».
- En 2002 ou 2003 le comité souhaite lancer un événement sous forme de conférences/colloques, publication sur le sujet « De la commune au canton : gérer les patrimoines ». L'idée sous-jacente est de mettre en discussion l'adéquation ou non des niveaux politiques actuels pour la gestion des patrimoines. Etudes de cas, lacunes juridiques.
- Enfin, dans le prolongement du N°2 des *Documents* sur les « Acteurs du patrimoine », le comité entend reprendre l'idée du bottin électronique des acteurs collectifs voire individuels du patrimoine, pour mieux les identifier et les mettre en rapport.

L'aide directe des membres, et de futurs membres à recruter, est sollicitée en vue d'assurer ce programme ambitieux.



8. Questions individuelles – divers

M. Albert Hahling intervient au sujet de l'histoire technique, fait constater l'absence de spécialiste dans ce canton et l'attitude désobligeante de la Section des Monuments historiques et archéologie. Il remet pour réponse sa lettre au comité.

M. Coutaz lit une lettre de Mme Catherine Saugy, conservatrice du Château de La Sarraz, qui fait connaître sa démission pour le 30 juin 2000 et attire l'attention de l'APAV sur l'avenir des collections et objets du Château.

M. Teyssere parle des journées du patrimoine des 9 et 10 septembre 2000 sur le thème « Les Monuments », avec une entente des conservateur au niveau de la Suisse romande.

La séance est levée à 20h20

Seconde partie : conférences

« Protection d'un patrimoine industriel original : les appareils Bolex ou le sauvetage réussi d'une collection privée »

Par les membres du Conseil Fondation Bolex-Oulevay.

Partie débutant à 20h40

S'expriment dans l'ordre Jean-Marc Yersin, Henri Cornaz, Eric Teyssere, Laurent Tissot et Roland Cosandey.

Les aspects originaux et exceptionnels de la collection attirent l'attention de l'auditoire et démontrent la qualité de la collaboration entre les membres institutionnels et privés. La formule originale de la création d'une Fondation est soulignée. Il faudra encore que la Fondation trouve des moyens pour valoriser la collection.

L'assemblée est levée à 22h00.

Le secrétaire : G. Kaenel
(à partir des notes de G. Coutaz et F. Sardet)